

Les bâtisseurs du refuge

Toute personne qui se dirigeait vers les anciens bureaux de l'administration de la Fondation J.-P. Pescatore passait devant des cadres abritant des plans de construction portant la signature de Tony Dutreux, ingénieur de son métier et petit neveu du bienfaiteur. Les plaquettes successives éditées à l'occasion des 3 agrandissements successifs du refuge au courant du 20^e siècle ne laissent en apparence aucun doute à ce sujet. Mais la question restait permise de savoir si les plans originaux sont en vérité l'œuvre de Tony Dutreux ?

Les lauriers n'auraient-ils pas été distribués un peu vite sans le sérieux et les précautions d'usage qui siéent à ce genre d'affaires ? Fallait-il rouvrir ce dossier ?

Il est un fait que des recherches effectuées dans les archives de la Ville de Luxembourg auraient tendance à faire accréditer une autre thèse ou du moins livrent des éléments à la fois concordants et troublants qui pourraient

faire contredire la thèse officielle. Ces documents, comparés aux archives propres de la Fondation Jean-Pierre Pescatore, dévoilent des données en partie non explorées mais fort intéressantes, voire passionnantes et peuvent faire croire le lecteur non averti à des dissensions graves par moments entre les membres de la commission des curateurs tout au long de la phase de planification du refuge. Le propos du présent article n'est pas de faire état des débats parfois animés auxquels un projet aussi considérable donne lieu tout naturellement et par la force des choses, mais son ambition est d'essayer d'apporter un nouvel éclairage à ce dossier et de contribuer ainsi à une meilleure connaissance des événements de l'époque qui ont présidé à la création du refuge et, au mieux, de participer à la recherche de la vérité historique.

Tout est parti d'un fait troublant relaté dans une lettre datée du 20 mai 1885 adressée au Ministre d'Etat et Président de la Fondation, Monsieur Edouard Thilges, par l'architecte berlinois von Weltzien, Regierungs-Baumeister, associé du bureau d'architectes H. Schmieden, anciennement Gropius&Schmieden, pris ici en sa qualité de membre du jury chargé, selon ses propres termes, d'évaluer les projets présentés. Ce courrier semblait à première vue faire accréditer la thèse que le choix du projet s'était opéré à l'issue d'un concours d'architectes et qu'un jury international avait été chargé de les évaluer.

Les recherches entreprises dans les registres aux délibérations de la commission des curateurs permettent toutefois de répondre à cette question par la négative. Néanmoins elles livrent une foule d'informations parfois surprenantes sur le cheminement des premières esquisses jusqu'à l'établissement des plans et devis définitifs. A la longue et à force de patience, ces documents finissent par nous livrer leurs secrets. En vérité, au début des années 1880, la commission des curateurs a longuement réfléchi à la question de savoir s'il fallait ou non

recourir à un concours d'architectes et ce n'est qu'en date du 22 août 1883 que la décision tombe. Trois membres, MM Jules Fischer, Paul de Scherff et J.-P. Pescatore se prononcent pour la nomination directe de l'architecte, tandis que deux membres, MM. Paul Eyschen et Jacques Lamort opinent pour le concours. Le même jour les architectes luxembourgeois MM. Pierre Funck et Alphonse Kemp sont désignés pour dresser les plans. Sur l'insistance du président Eyschen, la commission déclare se réserver la faculté de consulter un ou plusieurs hommes de l'art formant autorité en la matière avant de conférer son aval à l'avant-projet de même qu'elle se résout à charger un surveillant du projet.

Cinq jours après ce vote important, M. de Scherff propose aux membres de la commission un arrangement appelé à apaiser les réticences de certains d'entre eux. Il s'agissait en fait de charger MM. Funck et Kemp de dresser l'avant-projet avant décembre 1883. En cas de décision favorable, les dits architectes seraient chargés de la rédaction et de l'exécution du plan définitif dans les limites des ressources disponibles et moyennant des honoraires fixés forfaitairement à 10.000.-francs. En cas de rejet de l'avant-projet, les architectes ne toucheraient aucune indemnité, mais resteraient qualifiés pour participer à un concours à organiser le cas échéant. Le vote sur cette proposition a donné lieu au même résultat que le premier, sauf que parmi les deux votes négatifs figure celui de M. Tony Dutreux. M. Paul Eyschen, quant à lui, continuait à réclamer l'organisation d'un concours et sollicita même un nouveau vote à ce sujet.

En l'espace de seulement une semaine, M. Eyschen, à l'époque ministre de la justice et représentant du ministre d'Etat en tant que président de la commission, fut mis en minorité pour la troisième fois consécutive. Ne voulant toutefois pas brusquer ni désavouer son président, la commission,

à l'unanimité cette fois, décide qu'avant de se prononcer sur l'approbation du travail des architectes, il conviendrait de consulter un homme de l'art formant autorité. Le 10 octobre 1883, la commission décide encore de réduire le programme de construction initial pour ne pas dépasser les moyens financiers disponibles tout en insistant toutefois à ce qu'il soit pris soin de faire en sorte que les nouveaux plans permettent une extension future du refuge au gré des besoins qui viendraient à se manifester.

Il est tout aussi intéressant et curieux à la fois de noter en marge que le 16 octobre 1883, la commission s'est à nouveau penchée sur un avant-projet dressé plusieurs années plus tôt par M. Paul de Scherff, pourtant juriste de formation, cet avant-projet ayant déjà été discuté au sein d'une sous-commission instituée le 18 novembre 1881 et qui comprenait MM. Paul de Scherff, Tony Dutreux et J.-P. Pescatore. Cette sous-commission avait basé ses travaux sur un programme bien plus ambitieux et la commission l'avait jugé comme un catalogue de choses désirables mais ne répondant nullement aux exigences de l'immédiat. La commission s'est encore penchée sur tout un ensemble de questions d'ordre esthétique et technique, telles que la séparation des sexes, le style de la chapelle, voire celui des éléments de façade ou encore le choix des matériaux de construction et de façade.

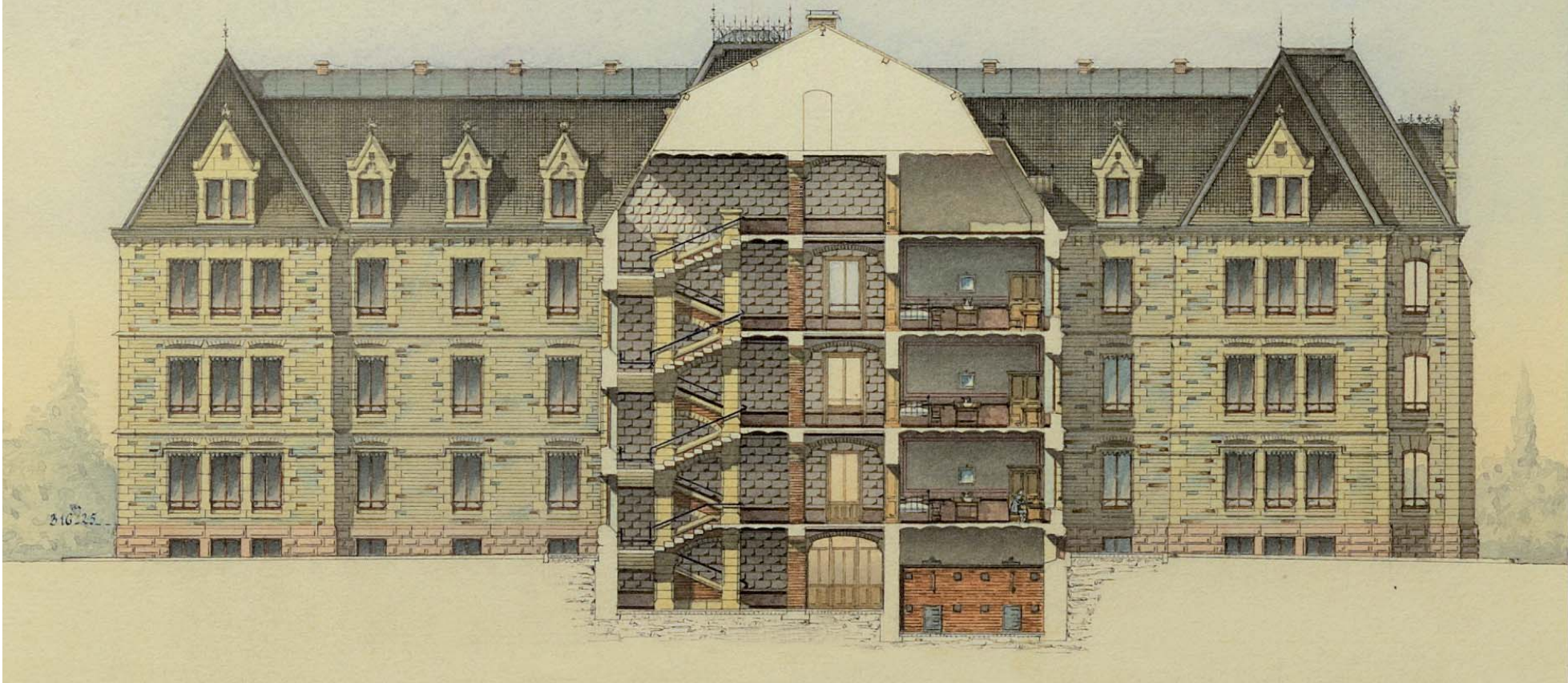
Le 30 janvier 1884, la commission procède à l'examen des avant-projets de construction élaborés par les architectes Funck et Kemp. M. Eyschen réitère sa revendication de faire examiner les plans avant tout progrès en cause par des hommes de l'art formant autorité en la matière. Les architectes sont également mis au courant des critiques émises sur leur travail par une personne compétente à laquelle les avant-projets avaient été communiqués. Tout porte à croire que ce mystérieux personnage n'était autre que M. Dutreux. En effet, le président de la commission, au cours

de la séance du 19 mars 1884, soumet une esquisse du refuge présentée par l'auteur des observations critiques relatives aux plans des architectes commis. Tony Dutreux avoue indirectement être l'auteur de ladite esquisse en déclarant qu'elle n'est pas entièrement achevée. Ce n'est que partie remise puisque, lors de la séance subséquente du 2 avril 1884, il soumet à la commission l'esquisse d'un plan de construction du refuge dressé de sa main. La commission en débat longuement encore en séance du 17 avril 1884. L'esquisse n'étant toutefois pas chiffrée, MM. De Scherff, Dutreux et Pescatore sont chargés de se mettre en rapport avec les architectes commis pour établir les bases sur lesquelles les devis des plans de M. Dutreux et de ceux modifiés de MM. Funck et Kemp devraient reposer. Il est encore décidé que les devis concernant les trois plans, donc le plan initial des architectes commis et leur plan modifié ainsi que le plan Dutreux seraient révisés par l'architecte de l'Etat à Diekirch, M. Knepper. Ensuite les plans, en exécution d'une décision antérieure, seraient avisés, bien que séparément, par une commission d'experts composée de :

- M. Gallois, architecte à Paris ;
- M. J. van Isendyk, architecte à Bruxelles ;
- M. von Weltzien, architecte à Berlin.

Les conclusions des trois experts sont communiquées à la commission le 19 février 1885 et discutées le 26 mars 1885 sous la présidence du ministre d'Etat Felix de Blochausen. Les dites conclusions tendent à un remaniement non seulement des plans mais encore du programme de construction. Les auteurs du rapport conseillent d'abandonner la voie des tâtonnements suivie jusqu'à ce jour et de tenir compte des besoins actuels en prenant pour modèle les établissements de Verine et de Chardon Lagache de Paris. Faute de ressources suffisantes, la commission se déclare hors d'état de suivre cette voie.

FONDATION J. P. PESCATORE
à
LUXEMBOURG.

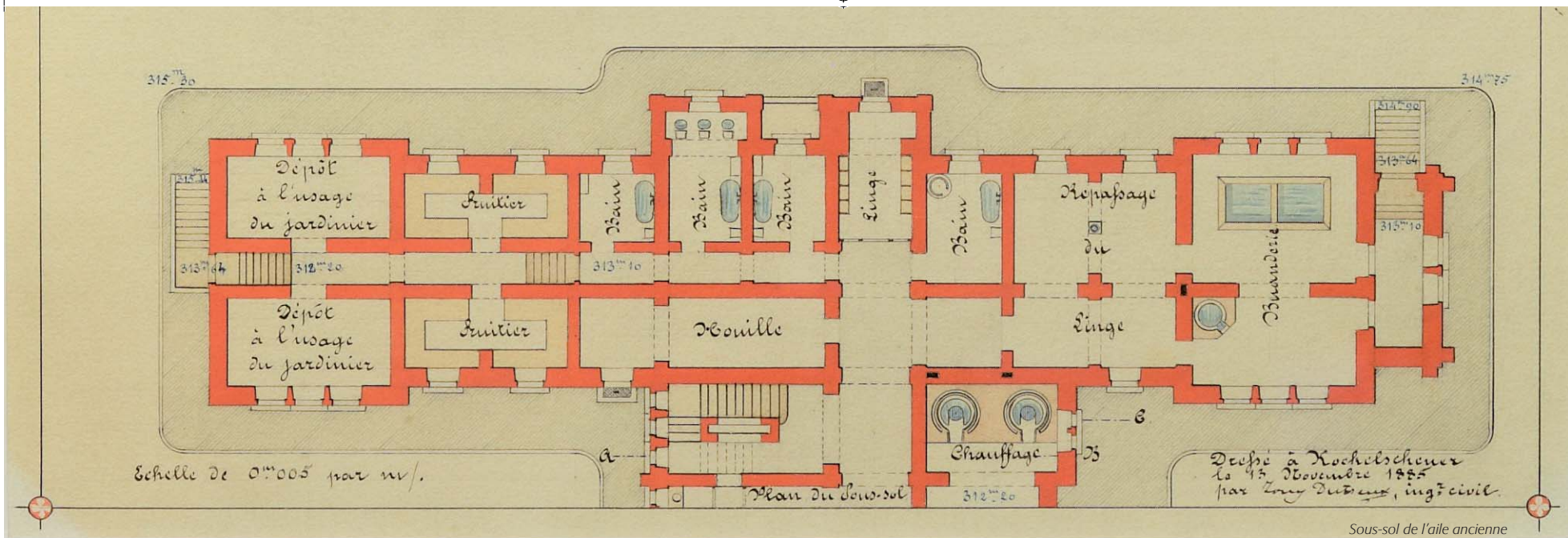




En cours de discussion il est encore question de la localisation du musée et à ce moment il est toujours retenu de l'intégrer dans le bâtiment du refuge. Ce qu'il en est arrivé en fin de compte est une question qui est traitée dans un article à part. M. Tony Dutreux, prenant prétexte de la volonté de ses parents, M. et Mme Auguste Dutreux-Pescatore, qui entendent faire un don de 100.000 francs à la Ville de Luxembourg, pour voir se réaliser un musée à part du refuge, soumet en date du 11 juillet 1885 à la commission un plan nouveau du refuge qui a été élaboré par ses soins en vue de répondre aux intentions des donateurs. La commission, sans doute mue par la volonté de ne léser aucun des intérêts en présence, choisit la voie d'un compromis en exprimant le souhait de connaître au préalable quel sera notamment l'impact de ce remaniement sur les devis respectifs déjà établis, et notamment sur celui des architectes commis qu'elle a déjà adopté, compte tenu encore de l'avis des trois experts consultés.

Il semblerait encore, à en croire l'architecte berlinois von Weltzien, membre de la commission d'experts prénommée, que les projets présentés aient fait l'objet de plus d'une contestation, obligeant les architectes concernés à y apporter plusieurs modifications successives et que même le projet retenu n'ait pas réussi à obtenir son entière adhésion. Ceci se déduit de sa proposition de remettre lui-même le projet sur le métier. En annexe à son courrier du 20 mai 1885 au ministre d'Etat, il avait déjà remis une esquisse reprenant ses propres propositions de modifications et avait en quelque sorte offert ses services en vue d'élaborer un nouveau plan.

Quelques mois plus tard, le 11 décembre 1885, les critiques, contestations et observations ayant sans doute opéré, un nouveau projet de plan de construction du refuge, élaboré conjointement par MM. Dutreux, Funck et Kemp, est déposé sur le bureau de la commission. Sous réserve du problème du système de chauffage à adopter, la commission



s'empresse de conférer son attache à ce nouvel avant-projet au demeurant déjà fort élaboré.

C'est finalement cet avant-projet remanié, portant donc les signatures de MM. Dutreux, Kemp et Funck, assorti d'un devis estimatif de 480.000.-francs, qui fut approuvé par une délibération du conseil communal du 16 janvier 1886. Les honoraires des architectes commis ont été fixés forfaitairement à 20.000.-francs.

Le 1er juin 1886 la commission des curateurs a adopté un devis supplémentaire établi par les architectes commis au montant de 1.486,98.-francs pour la construction de caves en dessous du réfectoire et de la cuisine. Cette décision fut approuvée par le conseil communal par sa délibération du 19 juin 1886.

A admettre donc que les plans d'exécution portent, abstraction même faite de sa co-signature, essentiellement l'empreinte de Tony Dutreux, ceci n'enlève rien aux mérites des architectes Kemp et Funck avant, pendant et après la réalisation

du refuge. Ils resteront à jamais associés à la réalisation d'un ouvrage unique en son genre qui a servi de référence à des constructions similaires par après, mais qui, en fin de compte, n'a jamais été égalé.

Il n'est pas faux non plus d'associer aux noms de ces bâtisseurs celui de Paul de Scherff, juriste et homme politique de son état qui a fortement œuvré aussi dans l'intérêt de la construction du refuge qui porte le nom de l'oncle de sa femme Marie Pescatore et qui fut le premier administrateur de la fondation pour y siéger ensuite de 1881 jusqu'à sa mort en 1894 au sein de la commission des curateurs.

Néanmoins, compte tenu de la personnalité hors du commun de M. Dutreux, c'est à bon droit, qu'en dehors de ses efforts de planification propres et de son influence souvent décisive durant la phase de conception de cet ouvrage, il est qualifié d'architecte du refuge portant le nom de son grand-oncle Jean-Pierre Pescatore. En tout cas l'histoire lui rendra hommage comme l'artisan et la cheville ouvrière de cette réalisation qui continue de faire la fierté de tous.

